

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=220



AESH et AED : exigeons la rétroactivité de la prime REP/REP+ !

- Catégories - AED-AESH -



Date de mise en ligne : jeudi 14 décembre 2023

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

AESH et AED : exigeons la rétroactivité de la prime REP/REP+ !

Le tribunal administratif de Paris confirme sa décision du 8 décembre 2022 concernant le droit des **AESH et des AED à percevoir les primes REP depuis 2015**. Dans sa décision, le TA réaffirme que le ministère « en excluant par les dispositions des articles 1er et 6 du décret du 28 août 2015 les accompagnants d'élèves en situation de handicap des personnels bénéficiant de l'indemnité de sujétions lorsqu'ils exercent dans des écoles ou établissements relevant du programme « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » et « Réseau d'éducation prioritaire », a créé une différence de traitement dont il ne ressort pas des pièces du dossier qu'elle serait en rapport avec l'objet de ce texte et a méconnu, ainsi, le principe d'égalité. »

En d'autres termes, les AESH et les AED qui ont exercé en éducation prioritaire sont fondées à demander le paiement rétroactif des primes !

Retrouvez le communiqué complet ci-dessous.

Si besoin, [contactez-nous](#) !

Défendons nos droits !

Pour la **FNEC FP-FO**, l'objectif reste : **un vrai statut avec un vrai salaire** pour les **AED et les AESH**.
Tous en grève et en manifestation à Paris le 25 janvier !